



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Extension du périmètre ICPE de la carrière de sables et graviers exploitée par la société des Ballastières CANTRELLE à Ste Marguerite (88)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom **PIERRON**

Prénom **Bernard**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**BALLASTIÈRES CANTRELLE**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

**Yves DERREY, président du Directoire**

RCS / SIRET

**5 0 6 | 1 8 0 | 1 8 1 | 0 0 0 5 | 5**

Forme juridique

**Société par Actions Simplifiées**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-c) Projet d'ICPE soumis à examen au cas par cas - Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE	Extension inférieure à 25 ha (9,53 ha) du périmètre de la carrière autorisée par AP 20/12/2013 au titre de la rubrique 2510 de la nomenclature ICPE.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du périmètre ICPE actuel (138 ha 80 a 95 ca) de la carrière autorisée pour 30 ans par arrêté préfectoral n° 2781/2013 du 20 décembre 2013 sur le ban communal de Ste Marguerite (88).

=> intégration des parcelles contigües suivantes :

- Lieu-dit "l'Étang de la Ballastière", section AR : 22, 23, 24, 25, 26, 27, 36, 37
- Lieu-dit "les Prés Bozey", section AP : 9, 17

soit une surface supplémentaire de 9 ha 53 a 00 ca, pour lesquelles l'exploitant ICPE a désormais la maîtrise foncière.

Aucuns travaux de démolition ne sont à prévoir

## 4.2 Objectifs du projet

Cette extension permettra de faire face au fort déséquilibre présenté par le gisement actuel et de ne pas engendrer de perturbation au niveau des marchés locaux du BTP utilisant des produits bétons et routiers.

Elle permettra par ailleurs de rationaliser l'exploitation en intégrant au périmètre ICPE des parcelles enclavées situées au Nord-Ouest du site et à proximité immédiate de la zone de traitement des matériaux.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les terrains seront décapés préalablement aux travaux d'extraction des granulats, comme indiqué dans le dossier joint en annexe 7. Au préalable, un diagnostic archéologique préventif sera confié à la DRAC.

Aucune autorisation au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code Forestier n'est requise.

Les activités existantes seront exploitées dans les mêmes conditions qu'actuellement, conformément aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation du site.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extension de la carrière sera exploitée à ciel ouvert hors eau puis en eau selon le phasage d'exploitation présenté dans le dossier joint en annexe 7.

Le gisement est constitué de matériaux alluvionnaires comprenant des sables, galets et graviers. La profondeur d'extraction sera de 12 mètres par rapport au terrain actuel.

Le phasage d'exploitation envisagé par la société BALLASTIÈRES CANTRELLE prend en compte les facteurs suivants :

- La topographie des terrains,
- Les études de faisabilité réalisées en vue du projet (étude géotechnique FONDASOL, étude hydraulique BEPG, inventaire faune/flore NEOMYS, étude du déplacement de la ligne électrique ENEDIS),
- Les contraintes hydrauliques du secteur,
- Les enjeux environnementaux du site.

La production annuelle restera de l'ordre de 400 000 tonnes de sorte à achever l'exploitation de l'ensemble du site concomitamment.

La remise en état des lieux sera réalisée de façon coordonnée.

- La partie Nord des terrains visés par la demande d'extension sera mise à disposition d'associations de pêche.
- La partie Sud des terrains conservera sa vocation écologique de sorte à contribuer au développement de la biodiversité locale.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est actuellement réglementé par l'arrêté n°2781/2013 du 20/12/2013 autorisant la société des Ballastières Cantrelle à poursuivre l'exploitation d'une carrière et ses activités connexes (traitement de matériaux, production de béton prêt à l'emploi, réparation et entretien de véhicules et engins à moteur de l'entreprise).

Le projet sera soumis à une demande d'extension du périmètre ICPE du site, en vue d'obtenir la délivrance d'un arrêté préfectoral d'autorisation complémentaire au titre de la rubrique 2510.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface cadastrale actuelle :	138 ha 80 a 95 ca
Surface cadastrale de l'extension envisagée :	9 ha 53 a 00 ca (+ 6,9%)
Volume du gisement exploitable actuel :	4 112 325 m <sup>3</sup>
Volume du gisement supplémentaire prévisible avec l'extension envisagée :	639 000 m <sup>3</sup>
Épaisseur de découverte :	0,60 mètres
Profondeur maximale d'extraction :	12 mètres
Durée d'exploitation envisagée :	24 ans

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Lieux-dits :

- "l'Étang de la Ballastière", section AR : parcelles n°22, 23, 24, 25, 26, 27, 36, 37
- "les Prés Bosey", section AP : parcelles n°9, 17

Commune :

- SAINTE MARGUERITE (88100)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 6° 5 8 ' 0 6 " 9 Lat. 4 8° 1 5 ' 4 8 " 2

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'exploitation de la carrière a démarré en 1957 et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation le 14/10/1983 et d'un arrêté complémentaire le 28/12/2001.

La poursuite d'exploitation de la carrière actuelle et ses activités connexes ont été autorisées par arrêté préfectoral n°2781/2013 du 20/12/2013, après instruction d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE avec avis émis en 2013 de l'autorité environnementale, de l'hydrogéologue agréé et du commissaire enquêteur .

Les parcelles, objets de la présente demande, sont mitoyennes à la surface autorisée par l'arrêté susvisé.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout comme la carrière en cours d'exploitation, l'extension envisagée est située dans l'emprise de la ZNIEFF de type II n°410030461 "Vallée de la Meurthe de la source à Nancy", d'une superficie de 7265,82 ha => cf. "Etude Faune, flore et habitats naturels dans le cadre d'un projet d'extension de gravière à Ste Marguerite" (NEOMYS, Juillet 2019)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à plus de 14 km de la première zone couverte par un arrêté de protection de biotope (FR3800934 "Le Louschbach")
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension envisagée est distante de 2,8 km environ du Parc Naturel Régional "Ballons des Vosges" (FR8000006)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres pour les Vosges. L'arrêté préfectoral n°587/2018/DDT du 12/12/2018 portant publication des cartes de bruit confirme l'absence de point noir du bruit pour la RN59 coupant le site projeté. A noter que le bruit généré par l'activité projetée se limitera aux engins d'extraction et d'évacuation des matériaux
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche du site est l'Eglise Sainte-Marguerite, inscrite aux Monuments Historiques depuis le 16/03/1926, et située à environ 1 km au nord-est du périmètre de la carrière.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site RAMSAR le plus proche, à savoir Le Rhin Supérieur / Oberrhein (FR7200025) situé en Alsace, est distant de plus de 50 km de l'extension projetée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Ste Marguerite est couverte par un PPRN Inondations (risque de crue par débordement lent de la Meurthe) approuvé le 24/12/2010. Les parcelles concernées par l'extension projetée sont situées en dehors du zonage réglementaire de ce PPRN
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Ste Marguerite comme les communes environnantes ne sont pas visées par l'arrêté préfectoral n°1529/2004 du 08/07/2004 fixant, pour le département des Vosges, les communes incluses dans une Zone de Répartition des Eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles projetées sont situées dans l'emprise du périmètre de protection éloignée encadré par l'arrêté n°395/95/DDE portant DUP des travaux de captage AEP réalisés par la commune de Ste Marguerite (puits n°1 et n°2) et des périmètres de protection associés en date du 15/06/1995
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte interactive CARMEN Lorraine confirme l'absence de site inscrit sur la commune de Ste Marguerite, exception faite d'une inscription au titre des Monuments Historiques (cf. supra).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Dve Oiseaux - FR4112003 Massif Vosgien) est situé à près de 5 km de l'extension envisagée.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est identifié dans un rayon de 5 km autour des parcelles projetées pour l'extension de la carrière.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extraction des matériaux n'engendrera aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidence localisée de l'extraction des matériaux. Remise à l'équilibre des niveaux piézométriques très rapide compte tenu de l'abondance de la nappe et de ses caractéristiques hydrodynamiques => Cf. " Etude des incidences de l'ouverture d'un nouveau site d'exploitation alluvial sur les captages AEP de Sainte-Marguerite et Saint-Dié-des-Vosges " - BEPG, juin 2019
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux issus du décapage des terrains seront mis en cordon sur la périphérie du site puis réutilisés lors du réaménagement de la carrière. Les autres matériaux extraits du site seront traités puis alimenteront des chantiers de BTP locaux ainsi que les centrales BPE et les sites de production de matériaux manufacturés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension envisagé consistera à prélever une quantité de matériaux du sol et du sous-sol pour compenser le déséquilibre généré par le gisement actuel, tout en restant dans le tonnage déjà autorisé annuellement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. étude NEOMYS jointe en annexe 9 du dossier « Mesures d'évitement et de réduction » (annexe 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site Natura 2000 à moins de 5 km du site de la carrière.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site classé à moins de 5 km du site de la carrière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avis favorable de la commune et de la Communauté d'agglomération quant au projet d'extension envisagé (modification PLU en cours en ce sens). Conditions de remise en état respectueuses de l'environnement, et notamment de la biodiversité locale (cf. annexe 7).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles concernées par l'extension projetée sont situées : => en zone de sismicité modérée => sans incidence sur l'activité d'extraction projetée => en dehors du zonage réglementaire du PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Risque sanitaire lié aux émissions de poussières : exclu compte tenu des modalités d'extraction (en eau) Risque sanitaire lié à une pollution des eaux (ex : fuite HCT) : extrêmement limité sur les captages AEP compte tenu de l'abondance de la nappe phréatique et des précautions de stockage et d'utilisation des produits polluants mises en oeuvre sur le site (cf. étude BEPG) Autres risques sanitaires (bruit, gaz d'échappement) : déjà existants, traités et suivis dans le cadre de l'activité actuelle de la carrière
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux extraits des parcelles d'extension seront acheminés par dumpers jusqu'à l'installation de traitement déjà existante de la carrière. L'acheminement par voie terrestre n'entraînera pas l'utilisation de routes ou chemins extérieurs au site => trafic interne au site uniquement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans un environnement sonore bruyant lié au trafic de la route RN59. L'extension du périmètre de la carrière n'engendrera pas d'augmentation du bruit émis, les activités génératrices de bruit (extraction des matériaux, installation de traitement, circulation des engins, ...) restant inchangées. Un merlon périphérique sera créé à l'aide des matériaux de décapage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'extraction de matériaux alluvionnaires n'engendre pas d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de matériaux alluvionnaires étant réalisée sans explosif, il n'y aura pas de vibration possible du fait de l'extraction.</p> <p>La vitesse de circulation des engins sera limitée à 30 km/h et les véhicules et pistes seront entretenus de sorte à limiter les vibrations à la zone immédiate d'émission.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses (phares des engins et véhicules en période hivernale) seront très limitées et réduites du fait des merlons périphériques.</p> <p>Pas d'exploitation en période nocturne.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'extraction étant réalisée sous eau, elle n'engendrera pas d'émission dans l'air.</p> <p>Le déplacement des engins convoyant les matériaux vers l'installation de traitement pourra générer quelques émissions de poussières qui seront rabattues grâce à un arrosage des pistes dès que nécessaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide ne sera généré par la nouvelle zone d'extraction de matériaux alluvionnaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent ne sera généré par la nouvelle zone d'extraction de matériaux alluvionnaires.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des déchets inertes seront générés par l'exploitation de la nouvelle zone d'extraction lors des travaux de décapage. Les terres de découverte seront stockées en cordon périphérique puis réutilisées lors de la remise en état de la carrière.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic archéologique préventif sera réalisé par la DRAC préalablement à l'exploitation des terrains projetés de sorte à confirmer l'absence de vestiges archéologiques. Toute découverte éventuelle de vestiges archéologique lors de l'exploitation du site fera l'objet d'un arrêt des travaux d'extraction et d'une communication aux services de la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majeure partie des terrains projetés sont situés en zone dédiée à l'exploitation des ballastières. Une surface de terrain de 2,03 ha perdra sa vocation actuelle, à savoir une exploitation à des fins agricoles, comme prévu par la future réglementation urbanisme locale (en cours de modification). Cette vocation agricole sera substituée par une vocation écologique (cf. annexe 7 : page 9 + annexe 9)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Cf. annexe 7 - Mesures prévues pour éviter et réduire les éventuels effets négatifs notables du projet sur l'environnement

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que notre projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Les parcelles projetées sont enclavées par rapport au périmètre actuel de la carrière et d'une surface limitée (9,53ha)
- Des études visant à évaluer l'impact du projet ont été menées sur la faune/flore, la ressource en eau et la stabilité des terrains et confirment la faisabilité du projet d'extension
- Une modification du PLU de la commune de Ste Marguerite a été engagée afin de rendre une partie des terrains (2,03 ha) carriérables
- L'exploitation de la carrière actuellement autorisée n'a pas donné lieu à plainte ou nuisance particulière, et a été effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Mesures prévues pour éviter et réduire les éventuels effets négatifs notables du projet sur l'environnement (comprenant les études de faisabilité géotechnique, ressource hydraulique et faune-flore)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Etival-Clairefontaine

le,

09/07/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus